



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 30 juin 2025**

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

CONVOCACTION

Date : 24 juin 2025

Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39

exercice :

Présents : 23

Votants : 32

Pouvoirs : 9

Absent : 7

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUL. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUL. 2025

Absents représentés

Mme SAVAS

Mme TALL

Mme SAKHO

Mme PEREZ

Mme SENET

M. EL MOUSSAOUI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme SOW

Pouvoir à Mme ELONGUERT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés

Mme DUCHATELLE.

Absents non représentés

M. BROCHOT, M. PERRIN, Mme HAMADOUC, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

30 Dénomination de l'école relais - École Serge Bernard-Luneau

■ **Rapport de présentation :**

Jean-Claude VILLEMMAIN, Adjoint

L'école relais est actuellement en cours de construction sur le quartier Rouher, à proximité du centre des cadres sportifs. Elle accueillera, dès septembre 2025, les élèves des groupes scolaires qui feront l'objet de travaux importants liés au projet de renouvellement urbain ainsi qu'à la rénovation thermique. Les groupes scolaires Rabelais/Montaigne (2025-2027) et Macé/Freinet (2027-2029) seront accueillis dans un premier temps, puis les enfants d'autres écoles des Hauts-de-Creil dont les écoles nécessitent des travaux de réhabilitation.

L'ensemble conçu pour être modulable, durable et de qualité ; il se compose de 3 bâtiments : 2 écoles en R+1 pouvant accueillir jusqu'à 26 classes et un restaurant scolaire en RDC. Chacune des 2 écoles fonctionne indépendamment (bureaux administratifs propres, accès distincts, cours de récréation dissociées, etc.).

Il est proposé de nommer cet établissement « École Serge Bernard-Luneau ».

Né au Vietnam en 1934 mais Creillois de longue date, Serge Bernard-Luneau s'est engagé pendant de nombreuses années au sein du Conseil Municipal.

Il a été élu pour la première fois en mars 1983, en tant qu'adjoint à l'action sociale. En 1989, il prend la

délégation de la jeunesse, continuant à s'investir aux côtés des Creillois. C'est tout au long de sa vie : adjoint jusqu'en 2001, il a ensuite été conseiller municipal pendant deux mandats, jusqu'en 2014.

Serge Bernard-Luneau a également été engagé à la Communauté d'Agglomération Creilloise, d'abord la CAC puis l'ACSO, travaillant sur des dossiers comme les prémices de la Gare Cœur d'Agglo. Très ouvert, il avait particulièrement un sens de l'écoute et de l'échange.

En dehors de la politique, Serge Bernard-Luneau était un amoureux de la plume, poète, philosophe, curieux de tout et visionnaire.

Il a consacré la plus grande partie de sa vie aux enfants dans l'Education Nationale en tant que psychologue scolaire.

Il vous est proposé d'approuver la dénomination de l'école relais, située au 5 rue du Général Leclerc (Ecole A) et au 1 bis de la place Roger Salengro (Ecole B) : l'école Serge Bernard-Luneau.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'inauguration de l'école relais prévue le 20 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 03 juin 2025,

Considérant l'investissement de Serge Bernard-Luneau au sein de la commune et au service des Creillois,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'approuver la dénomination de l'école relais, située au 5 rue du Général Leclerc (Ecole A) et au 1 bis de la place Roger Salengro (Ecole B) : l'école Serge Bernard-Luneau.

03 JUL. 2025

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT